



Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés

DEMANDE DE VERSEMENT D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES MALADIE

À adresser chaque mois renseigné et signé à la Caisse des
Français de l'Étranger¹

Je, soussigné(e),

Nom :

Prénoms :

immatriculé(e) sous le numéro de sécurité sociale

demeurant :

déclare sur l'honneur :

- ne m'être livré(e) à aucune activité professionnelle depuis le
- ne pas être indemnisé(e) pour cet arrêt de travail par un autre organisme de sécurité sociale,
- ne pas percevoir une allocation de chômage,
- ne pas avoir demandé le bénéfice d'une pension vieillesse pour inaptitude au travail (assurés âgés de 60 à 67 ans),
- ne pas avoir demandé le bénéfice d'une pension vieillesse.

Je m'engage à signaler à la Caisse toute modification qui interviendrait dans ma situation.

Fait à.....le

Signature de l'assuré(e)

¹ **Article 441-6 du Code pénal** – « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu ».

² La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données vous concernant, auprès de la CFE.